

Description

L'agent ou l'agente d'entretien en assainissement nettoient et vidangent des installations d'évacuation des eaux du réseau public ou privé (puits, canalisations, tuyaux, etc.) à l'aide de divers véhicules et équipements. Ils assurent également l'entretien des véhicules et des appareils d'hydrocurage.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation et planification

- prendre connaissance du mandat et effectuer des calculs professionnels spécifiques (proportions, volumes, etc.);
- utiliser et compléter au besoin les plans de situation du réseau des canalisations publiques;
- planifier le déroulement du travail selon les instructions reçues;
- préparer le matériel et les véhicules nécessaires;
- établir des rapports journaliers et hebdomadaires;

Nettoyage et vidange

- nettoyer les ouvrages et canalisations en utilisant les équipements appropriés (pompes, tuyaux, buses, etc.);
- vidanger les résidus (détergents, eaux usées ou polluées, etc.) et les éliminer selon les directives;

Sécurité et protection de l'environnement

- contrôler et entretenir les véhicules et appareils utilisés;
- se conformer aux directives et recommandations lors de l'exécution des travaux (matières dangereuses, risques d'inondation, etc.);
- prendre des mesures de sécurité et de prévention de la santé (p. ex. prévention des blessures et des infections) ainsi que de protection des eaux et de l'environnement (recyclage des matières dangereuses, limitation de la production de déchets, etc.).

Environnement de travail

Les agents d'entretien en assainissement interviennent chez des privés (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) ou dans le cadre d'infrastructures publiques. Ils peuvent être exposés à certains risques liés à des matières dangereuses ou à la nature des lieux (endroits confinés, travaux sous-lacustres, etc.). Ces professionnels travaillent le plus souvent en petite équipe sous la supervision de technologues en assainissement et en présence des clients et des mandants (ingénieurs, propriétaires d'immeubles, etc.). Ils effectuent de nombreux déplacements et participent au service de piquet (interventions le week-end notamment).

Formation

La formation d'agent ou d'agente d'entretien en assainissement s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise d'entretien, d'inspection ou d'assainissement de canalisations;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande, Yverdon-les-Bains;
- cours interentreprises (12 jours sur 2 ans).

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'agent ou d'agente d'entretien en assainissement.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans):

- planification, préparation et compte rendu des travaux;
- nettoyage des installations d'évacuation des eaux;
- entretien, sécurité et protection de l'environnement.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Bonne représentation spatiale
- Résistance physique
- Sens technique
- Résistance aux variations de température
- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité à supporter les mauvaises odeurs
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

La plupart des agents d'entretien en assainissement exercent leurs activités dans des petites et moyennes entreprises de nettoyage ou d'assainissement de canalisations (5 à 20 collaborateurs). Ils trouvent également des débouchés dans des voiries communales ou des stations d'épuration.

Très peu d'entreprises forment des apprenti-e-s.

Perfectionnement

Les agents d'entretien en assainissement peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de technologue en assainissement.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Ils ont également la possibilité de suivre des cours de perfectionnement mis sur pied par les organisations du monde du travail.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Aide en technique du bâtiment AFP/Aide en technique du bâtiment AFP
- Assistant en maintenance d'automobiles AFP/Assistante en maintenance d'automobiles AFP
- Assistant-constructeur de fondations AFP/Assistante-constructrice de fondations AFP
- Assistant-constructeur de routes AFP/Assistante-constructrice de routes AFP
- Technologue en assainissement CFC/Technologue en assainissement CFC

Adresses

CPNV - Centre professionnel du Nord vaudois
Rue Roger-de-Guimps 41
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
Tél.: 024 557 72 77
<http://www.cpnv.ch>

Fédération faïtière de formation pour la branche
d'entretien des installations d'évacuation des eaux
(advk)
Secrétariat ASTAG
Wölflistrasse 5
3006 Berne
Tél.: 031 370 85 38
<http://www.advk.ch>